

insensé. Involontairement, je comparais ce fakir indécant et malpropre aux simples croyants que nous avons souvent aperçus faisant la prière au bord du fleuve, après les ablutions prescrites, et dont l'attitude n'avait si vivement frappé. Soigneusement vêtus pour l'accomplissement de l'acte religieux, un tapis sous leurs pieds afin d'éviter toute souillure, ils paraissaient abîmés dans la contemplation de la souveraine grandeur, et rien ne pouvait détourner leur attention. Quelle dignité dans le maintien ! Comme on sentait en eux la force d'une foi profonde ! Et quelle différence avec cet être plus voisin de la brute que de l'homme !

Cependant le reis avait demandé une prière et du beau temps pour le reste de notre voyage. Cheik Selim, tournant alors la tête de notre côté, nous fit inviter à descendre. J'avoue que mon premier mouvement fut de m'en aller ; la cérémonie du bai-e-main se présentait à mon imagination avec force détails repoussants que j'avais eu le temps d'apercevoir ou de deviner : mais mon compagnon voulut voir de plus près, et je le suivis, tout en me tenant à une distance prudente.

Nous pensions en être quittes pour quelques piastres turques, lorsque tout à coup le solitaire nous fit demander le poulet qui était à la broche pour notre souper. L'un des matelots, peut-être celui qui avait révélé à Selim ce détail, s'offrit aussitôt pour l'aller chercher à la barque. Pendant que l'assistance entière affectait de s'extasier sur la faculté divinatoire du saint homme, celui-ci souriait béatement, à la pensée de se régaler avec ses fidèles ; car la loi de Mahomet, sévère contre le vin et la viande de porc, ne défend point le poulet rôti.

Mais nous étions loin de compte. L'air frais de la nuit, l'heure avancée, avaient aiguise notre appétit, et nous n'inclinions nullement à faire le sacrifice de notre souper.

—Quoi ! pour un poulet ? dira-t-on.

—Certes ! sur le Nil, en face du désert, quand il est neuf heures du soir et qu'on a tué un crocodile le matin, un poulet est chose sérieuse.

Nous refusâmes donc, et même avec une nuance d'impatience hautaine, comme des particuliers pressés de montrer qu'ils ne partagent point la croyance commune. — A dire vrai, cela n'était ni nécessaire, ni bienséant. Pourquoi froisser ainsi ces braves gens dans leur foi ? Quel droit aurions-nous, après cela, de réclamer pour nous une tolérance que nous ne savions pas pratiquer à l'endroit d'autrui ? Les hommes sont bien partout les mêmes.

Nos matelots semblaient profondément scandalisés de la réponse. Refuser un poulet à Cheik Selim ! Quelle impiété ! quelle imprudence surtout ! Un saint personnage qui commande aux vents et à l'orage, sait brider les chacals et traverse le Nil sur le dos des crocodiles !

Nous les laissâmes à leur étonnement, et après avoir fait remettre quelques pièces d'argent au solitaire par le drogman, nous reprîmes le chemin de la barque.

On remit à la voile pendant que nous soupions, la station où nous devions passer la nuit n'était plus qu'à deux heures de marche. Nous étions encore à table, lorsque nous sentîmes que la barque oscillait assez fortement ; en même temps, un grand bruit s'élevait sur l'avant. Comme nous sortions afin d'en savoir la cause, nous vîmes le drogman aux prises avec l'équipage. Le vent s'était élevé tout à coup ; il secouait la barque dont la grande voile était déjà à moitié déchirée, tandis que les vagues venaient frapper avec violence le long du bord. Les matelots, au lieu de chercher à parer le danger, criaient tous à la fois que c'était une punition du ciel, que Cheik Selim nous envoyait cette tempête pour se venger de nous. Bref,

nous nous trouvions en présence d'une véritable révolte, et cela au moment d'un danger qui pouvait devenir sérieux.

Heureusement notre drogman, Antoine Risgala, était un chrétien de Syrie, très-brave de sa personne et qui ne s'étonnait pas facilement. Il alla chercher sa courbache ; mon compagnon avait déjà saisi son fusil.

—Restez-ici, Messieurs, nous dit Antoine ; j'en viendrai à bout tout seul. Il ne faut pas avoir l'air de les craindre.

Et, sans perdre de temps, il tomba à coups de courbache sur les plus mutins. L'ordre se rétablit comme par enchantement. Les reis s'était empressé de retourner au gouvernail, et la barque mieux dirigée reprit sa route, tandis qu'on serrait la voile afin de laisser moins de prise à la bourrasque, qui d'ailleurs ne tarda pas à s'apaiser.

—Vous voyez bien, nous disait Antoine d'un air triomphant, en montrant sa courbache, que ceci a encore plus de vertu que les sortilèges de leur vieux fou.

Je regardai la courbache. C'était une longue et épaisse cravache, souple et flexible comme un nerf de bœuf ; elle était d'un seul morceau et taillée en plein dans une peau d'hippopotame.

—Savez-vous, lui dis-je, que cela doit laisser de cruelles marques sur le dos de ces pauvres diables ?

—Bah ! fit le drogman en haussant les épaules ; ces gens-là ont la peau si dure !

Ainsi finit ma première entrevue avec Cheik Selim. Dix années plus tard, je l'ai revu, lors de l'inauguration du canal de Suez. Il était toujours nu et accroupi sur le rivage ; seulement, à force de rester dans cette posture, ses membres s'étaient ankylosés, et l'on était obligé de le porter pour le changer de place. Toutes les misères de la décrépitude l'avaient envahi ; la malpropreté autour de lui était absolument repoussante.

Cependant sa réputation de sainteté n'avait fait que grandir. Il avait des serviteurs pour venir en aide à son impotence ; il avait même un secrétaire, ou plutôt un disciple.

A la mort de Cheik Selim on lui élèvera, selon l'usage, un tombeau avec une petite coupole, et ce disciple s'en établira le gardien, faisant des miracles et récoltant des aumônes au nom du saint défunt dont il aura pris la surveillance et se sera fait un revenu.

PERSONNEL

MIS A LA RETRAITE.—MM. Francis Clarke, William Peatman, George Luck, Alexander Summers et William Fost, employés de la douane, de Montréal, ont été mis à la retraite, à cause soit de leur âge avancé ou de leurs infirmités.

DISTINCTION.—Le Col. Dyde vient d'être nommé par Sa Majesté, chevalier de l'ordre de St. Michel et de St. George ; honneur qui était bien dû aux longs et loyaux services de cet officier.

DÉCÈS.—Mme Devlin, épouse de M. B. Devlin, M. P., est décédée le 13 courant.

John Albert Verge, écuyer, de Carleton, dans le comté de Bonaventure, vient d'être nommé registrateur de la deuxième division d'enregistrement du comté de Bonaventure.

Les officiers-rapporteurs pour les élections parlementaires, dans la ville de Montréal, sont M. le shérif Leblanc, pour la division centre, M. de Lorimier, pour la division Est et M. Waterspoon pour la division Ouest.

L'hon. Wm. Annaud est parti à midi à bord du *Nestorian* pour l'Angleterre. Il se rend à Londres comme agent d'immigration pour la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

Le général O'Grady Haly, administrateur, a été élevé à la dignité de K. C. B. le 29 mai dernier.

LA FÊTE-DIEU

EN PROVINCE ET EN PROVENCE

... Ici elle s'est annoncée d'une assez singulière façon ; depuis le jeudi soir, on ne voyait, sur le pas des portes, que des fillettes aux mains noires, à la robe déchirée, mais la tête couverte de papillotes ; c'était l'avant-coureur, et ces bonnes gens, pour être sûrs de leur fait, et en connaissance, sans doute, de la rebelle nature des cheveux de leurs enfants, s'y prenaient à temps. Enfin le jour est venu et ce matin a vu la fin de ce supplice. Dès huit heures, les petites blanchisseuses aux jupes raides couraient les rues, tenant haut les robes de mousseline blanche ; plus d'une aussi pendait hier à l'auvent des persiennes vertes, se séchant à l'ardent soleil et, de temps en temps, se gonflant comme une voile sous une bouffée de vent chaud.

... De bonne heure les cloches sonnaient, vibrant dans l'air limpide ; le pavé est tout blanc et inondé de lumière ; les lauriers roses en fleurs s'épanouissent dans toute leur beauté, et les palmiers à l'air sérieux se chauffent aux rayons qui les brûlent.

De la ruelle à droite la procession défile ; les cloches battent furieusement comme la première bannière se laisse voir ; les chants religieux s'élançant de la terre au ciel, tandis que s'avance, porté par un membre de confrérie, l'image du Dieu crucifié ; les prêtres à soutane noire couverte de l'aube blanche viennent à travers les rangs de filles à voiles blancs ; des toutes petites, pomponnées et frisées, soulèvent et suivent une colombe, emblème fait pour leur innocence ; elles marchent d'un pas grave, au milieu de la rue, sans crainte, et paraissant plus petites encore entre les bannières qui se succèdent. On va par deux rangs ; d'abord, toutes les enfants voilées chantant doucement, et, à leurs côtés, d'espace en espace, une religieuse calme et sévère, le bréviaire en main ; le drap d'or des bannières brille sous les rayons du soleil, et la robe écarlate de ceux qui les portent semble une tache de sang entre cette blancheur.

Derrière un immense crucifix d'argent sur lequel agonise le corps mourant du Sauveur, viennent, la robe brune et le voile baissé, des repentantes ; à la pure clarté de ce jour, elles marchent le visage découvert, et, derrière elles, une toute petite fillette, couronne en tête, un lys en main, une grande robe bleue étoilée d'or. On s'arrête un moment ; la procession se déploie comme un drapeau vivant, en trois phalanges distinctes : les robes blanches, les robes rouges d'une confrérie, les robes bleues d'une autre, et, tout le long de la rue, élevés en l'air comme des signaux, les grandes croix et les bannières se mouvant un peu sous le vent léger ; les voix d'hommes, graves et pleines, s'élèvent en une harmonie pieuse et ce rythme monotone et grave remplit la rue silencieuse ; rien ne bouge ; le chant cesse, les cloches reprennent ; en marche. Entre les pénitents à tunique rouge, deux petits saint Jean charmants vont l'air heureux ; ils ont pour vêtement une tunique de peau qui laisse nus leurs bras et leurs jambes ; aux pieds, on leur a mis des petites sandales rouges, et sur leurs cheveux frisés se tient, je ne sais comment, une auréole de papier doré ; l'un a à ses côtés une brebis blanche et parée de rubans, agneau sans tache, brebis pascalle cheminant sous la garde d'un enfant ! Comme un grand ruban, la procession se déroule et avance ; après les enfants, tenant en main les lys éclatants et parfumés, marche la troupe austère des capucins. D'abord viennent les Pères, à longue barbe, à la chevelure inculte, si ce n'est à la large tonsure ; le premier, au nez aquilin jaune ridé, dans la force de l'âge, aus-

tère, va, sans regarder devant lui ; derrière lui, un gros moine à barbe de bouc, les mains croisées sur une panse énorme ; les autres, tous au type marqué. Puis, soudain, après ces barbes grises, ces têtes ravagées, derrière un Père à la chevelure noire, à l'air froid et morne, un enfant, tant il est jeune : il semble descendre du cadre d'un vieux tableau et inspire presque de l'effroi ; sa robe n'est point usée, rapiécée et avachie, elle est toute raide, et son capuchon, rabattu avec soin, encadre son col d'adolescent ; il n'a plus qu'un étroit collier de cheveux ; il a les mains jointes ; il chemine lentement, les pieds nus dans les sandales, la corde aux reins ; deux ou trois autres sont jeunes aussi, mais ce sont des hommes ; ils vont vaillamment, tandis que lui a presque la mine frêle d'une femme. Ils ont passé, et, après leur rude vêtue, la splendeur des habits sacerdotaux du clergé qui les suit resplendit plus encore. Le drap d'or et d'argent, les fleurs aux teintes vives, les dentelles blanches, semblent plus brillants encore après cette sombre bure. Les cantiques montent, portés par l'encens ; les enfants de chœur remplissent de parfum les encensoirs dont la fumée forme un voile léger devant le dais qui se découvre. Entre les prêtres qui tiennent les montants dorés du dais, on voit, appuyé sur la tête inclinée de celui qui le tient, l'ostensoir qui cache le Dieu qu'on adore ; la lumière éclatante semble l'auréole lumineuse du tabernacle mystérieux ; la foule tout entière s'agenouille, les têtes se courbent, tandis que vibre la fanfare éclatante des instruments de cuivre. Les officiers suivent et, marchant au premier rang comme un fier serviteur, la tête nue, un général. Des deux côtés, la baïonnette des soldats allant le sac ou dos ; au milieu d'eux, les robes noires des magistrats et les habits chamarrés d'or et d'argent. Une volée éclatante descend en ce moment des clochers ; le peuple se relève ; un instant encore on entend les chants, on distingue le baldaquin mouvant, on voit tomber la pluie de feuilles de roses qui descend des fenêtres ; puis la rue est tournée : on a fêté Dieu.

B.

SEMAINE POLITIQUE

La publication de la liste des candidats des divers comtés de la Province est la plus intéressante nouvelles que nous puissions publier en ce moment.

Nous avertissons nos lecteurs que les candidats dont les noms suivent sont également réclamés par les organes des deux partis en présence : MM. Lynch de Brome ; Watts d'Arthabaska ; Bellingham d'Argenteuil ; l'Hon. M. Irvine de Mégantic ; Verrault de l'Islet et Chauveau de Rimouski.

Circoscription.	Candidats	M O I
Argenteuil	Bellingham	0 0 1
Arthabaska	Watts	1 0 0
Bagot	Gendron	1 0 0
Beauce	Dulac	1 0 0
"	Michael Cahill	0 1 0
Beauharnois	Bisson	0 1 0
Bellechasse	Pelletier	0 1 0
"	Chabot	1 0 0
"	Fredet	0 0 1
Berthier	Tranchemontagne	1 0 0
"	Sylvestre	0 1 0
Bonaventure	Beauhesne	1 0 0
"	Hamilton	0 1 0
Brome	Lynch	1 0 0
Chambly	Sauriol	1 0 0
"	Préfontaine	0 1 0
Champlain	St. Cyr	1 0 0
"	Genst	1 0 0
"	Lamothe	1 0 0
"	Dufresne	1 0 0
"	Brunelle	1 0 0
"	Dr. Du Tremblay	1 0 0
Chateauguay	Laberge	0 1 0
"	Santoire	1 0 0
"	Welch	0 0 1
Charlevoix	Gagnon	1 0 0
"	Gauthier	0 1 0